ABG CLIMATIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 €

Siège social : 7, rue de Beauregard
49300 CHOLET

SIRET 401 184 189 00025
CODE APE 4322A

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le 30 Septembre à l'issue de la décision d'approbation des comptes
au 37 avenue de la Tessoualle à CHOLET (49300)

La Société ABG FINANCES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 220.000 €
Ayant son siège social 7, rue Beauregard à CHOLET
Immatriculée au Registre du Commerce et des Société d'ANGERS sous le numéro 490.812.989
Représentée par Monsieur Jacques BIRON, Gérant

Propriétaire de la totalité des 600 parts de 166,67 euros composant le capital social de la Société ABG CLIMATIQUE,
Associée unique de la Société ABG CLIMATIQUE,

A pris la décision suivante :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 5 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE RESOLUTION
L'associé unique décide de transférer le siège social

- de 7, rue Beauregard à CHOLET (49300)
- au 37, avenue de la Tessoualle à CHOLET (49300)

à compter de ce jour

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

Article 5 - SIEGE SOCIAL

Le Siège de la Société est fixé :

37, avenue de la Tessoualle à CHOLET (49300)

Le reste de l'article sans changement.

DEUXIEME RESOLUTION
L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

La SARL ABG FINANCES
Représentée par Monsieur Jacques BIRON